

PRÉSCRIPTIONS URBANISTIQUES

ARTICLE 1 : Zone de cours et de jardins.

- Les généralités ci-dessous sont applicables à l'ensemble du présent plan d'aménagement :
- 1o - Le règlement communal sur les bâtiments reste d'applications généralement plan d'aménagement, ces dernières sont à respecter.
 - 2o - Les dispositions graphiques du plan, contraires au texte des prescriptions, l'emportent sur ces dernières.
 - 3o - Les ouvrages et établissements d'utilité publique et assimilables tels que les exploitations des différents services (cabines de transformations et autres) peuvent être admis dans n'importe quelle zone du Plan à condition de ne pas rompre le caractère esthétique de la zone dans laquelle il implantation se fait.
 - 4o - Toute publicité est interdite en dehors des vitrines des hôtels de commerce. Seules les enseignes ne dépassant pas 75 dm² de surface orthographique, sont autorisées

ARTICLE 2 : ZONE DE CONSTRUCTIONS EN ORDRE CONTINU ET SEMI-OUVERT.

- 1o - Affectation : Zone réservée à la Résidence, au petit commerce ou à l'artisanat ne nuisant pas au caractère de tranquillité et de salubrité du voisinage.
- 2o - construction : La largeur minimale de la façade pour les nouvelles constructions est de 6,00 m avec limite en perpendiculaire sur la longueur des lots des blocs de 5 à 8 niveaux est à prévoir en façade, sauf à l'avant Jossé Goffin où un lotissement est déjà admis pour les terrains appartenant à la fabrique d'Église de Gantiers, de 15,00 m. Jusqu'à 5 étages sur Garde 2 et 3 étages. Pour ce largeur la profondeur totale à admettre au rez-de-chaussée pour les garages est de 17,50 m. Pour 2 appartements. Pour les blocs situés dans 1-1st triangulaire chaque appartement doit prendre jour et lumière par une travée du trottoir, suivant la hauteur des constructions au plan d'aménagement.

Nombre de niveaux

soit corrigé

minimum maximum de étage-

ment maxi-

imum

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1	8,50 M	10,00 M	12,75 M	13,70 M	16,00 M	17,75 M	19,00 M	19,75 M	22,00 M	25,00 M	24,50 M
2	1,40 M	1,40 M	1,40 M	1,40 M	1,40 M	1,40 M	1,40 M	1,40 M	1,45 M	1,50 M	1,50 M
3	1,10 M	1,10 M	1,10 M	1,10 M	1,10 M	1,10 M	1,10 M	1,10 M	1,10 M	1,10 M	1,10 M
4	1,00 M	1,00 M	1,00 M	1,00 M	1,00 M	1,00 M	1,00 M	1,00 M	1,00 M	1,00 M	1,00 M

5o - Façades : le mode de couverture est obligatoirement la terrasse pour les constructions à partir de 4 niveaux et la toiture à la courbure maximale compris 3 niveaux. Dans ce cas, les matériaux utilisés doivent être résistants à la intempéries et aux intempéries.

6o - (garbit) : La façade en hauteur soit à la tuile ou l'ardoise (naturelle ou artificielle).

7o - Les façades à rue et latérales sont pourvues d'une corniche en saillie de 50 cm. sur le nu des murs.

8o - Les parements des façades à rue : Les matériaux autorisés sont les pierres blanches et bleues, naturelles et reconstituées, ainsi que les meillons de grès. Ils s'harmonisent avec les cadres existants tant au point de vue architectural, que les mêmes matériaux identiques à ceux de la façade sont traitées avec les mêmes matériaux que ceux de la façade principale.

9o - Les portes et fenêtres sont autorisées à 40 cm en arrière du plan vertical à la corniche et les 2/3 de la largeur de la façade.

10o - (garbit) : Un garage est à prévoir par logement, soit dans l'immeuble, soit dans la zone des cours et jardins en sous-sol, et dont le dernier niveau doit être surmonté d'un ou plusieurs étages techniques et dont la fonction essentielle est de dissimuler toutes les superstructures qui ne pourront dépasser le nouvel étage (cela inclut que l'accès à cet étage ne pourra être fait que par un escalier, celle signifie que les cheminées et bûches d'aération ne peuvent se trouver dans la zone de recul).

11o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

12o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

13o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

14o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

15o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

16o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

17o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

18o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

19o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

20o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

21o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

22o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

23o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

24o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

25o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

26o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

27o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

28o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

29o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

30o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

31o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

32o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

33o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

34o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

35o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

36o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

37o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

38o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

39o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

40o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

41o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

42o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

43o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

44o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

45o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

46o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

47o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

48o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

49o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

50o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

51o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

52o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

53o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

54o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

55o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

56o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

57o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

58o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

59o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

60o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

61o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

62o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

63o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

64o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

65o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

66o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

67o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

68o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

69o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

70o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

71o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

72o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

73o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal et dont le niveau de recul est égal au niveau de la façade.

74o - ne pas dépasser la hauteur d'un étage normal, telle que le garage doit être ralié avec les